Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-D2025-134-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

DÉCISION
CONCLUSION DU CONTRAT RELATIF À L'ABONNEMENT À LA BASE DE DONNÉES JURIDIQUES MONITEUR JURIS AVEC LA SOCIÉTÉ GROUPE MONITEUR SAS
1.1 Marchés publics

GS/DM/OB/DJ/CN/CP
N°D2025-134

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique,*
Vu *le 6b de la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°2025/0302RH du 9 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Damien MICHEL, Manager de Transition, pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur à 50 000 €HT,*
Vu *le projet de contrat d'abonnement à la base de données juridiques MONITEUR JURIS,*

Considérant que la direction des affaires juridiques, de la commande publique et de la vie institutionnelle souhaite bénéficier de la base de données juridiques MONITEUR JURIS éditée par le GROUPE MONITEUR SAS pour mener à bien ses missions
Considérant que l'abonnement comprend l'accès simultané à la base de données juridiques suivantes :
- Moniteur Juris – Intégral,
- Moniteur Juris – Contrats publics,
- Moniteur Juris – Urbanisme,
- Moniteur Juris – Collectivités,

Considérant que le coût annuel de l'abonnement s'élève à 3 032,23 € HT soit 3 199,00 € TTC,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-D2025-134-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le contrat d'abonnement à la base de données juridiques MONITEUR JURIS avec le GROUPE MONITEUR SAS pour un montant annuel de 3 032,23 € HT soit 3 199,00 € TTC et une durée de douze (12) mois.

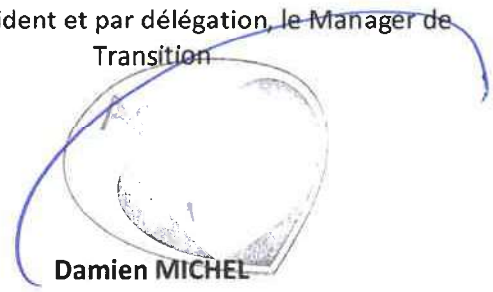
ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Manager de Transition et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à GROUPE MONITEUR SAS.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 14 mai 2025

Pour le Président et par délégation, le Manager de Transition



Damien MICHEL

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 14 mai 2025